HORIZON

information municipale

Printemps 2023 – Vol. 19 nº 1

DEUXIÈME ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF

▸ page 4

PROTECTION DU CHEVALIER CUIVRÉ

▸ page 5

RETOUR DU MOIS SANS TONTE

▸ page 9

Ville de Mont-Saint-Hilaire

MOT DU MAIRE

Avec l'arrivée du printemps, la nature s'éveille et c'est l'occasion parfaite pour plusieurs espèces de déployer leurs ailes. La Ville de Mont-Saint-Hilaire en profite pour en faire tout autant. En effet, nous dévoilerons sous peu la vision et les objectifs de notre plan stratégique à l'ensemble de la population. Conçu en collaboration avec plusieurs acteurs du milieu, ce dernier nous donnera les grandes orientations pour mettre en œuvre des actions concrètes, signe de notre engagement vers un futur porteur pour Mont-Saint-Hilaire.

La beauté de notre environnement, la richesse de notre patrimoine et la vitalité économique de notre ville ne sont que quelques éléments parmi tant d'autres qui viennent influencer notre avenir ainsi que le mieux-être de toutes les générations d'Hilairemontaises et d'Hilairemontais. La Ville est un écosystème dans lequel nous avons tous un rôle à jouer. Nous devrons œuvrer ensemble, de manière responsable et durable, à la préservation de notre avoir commun.

Vous avez envie de proposer un projet porteur et d'être vous-même vecteur de changement? On vous invite dans ce numéro à participer activement à notre deuxième édition du budget participatif. Et comme la nature est au centre de nos préoccupations, vous pourrez également en apprendre davantage sur le chevalier cuivré, un poisson menacé de disparition qui fraye dans la rivière Richelieu et dont la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à contribuer à la préservation. **La nature est la réelle enceinte de notre ville, soyons-en fiers et ensemble, préservons nos richesses naturelles.**

Marc-André Guertin, maire

David Morin
Conseiller district 1
du Déboulis
david.morin@villemsh.ca

Gaston Meilleur
Conseiller district 2
des Patriotes
gaston.meilleur@villemsh.ca

Claude Rainville
Conseiller district 3
de Rouville
claude.rainville@villemsh.ca

Isabelle Thibeault
Conseillère district 4
du Piémont
isabelle.thibeault@villemsh.ca

Mélodie Georget
Conseillère district 5
de la Seigneurie
melodie.georget@villemsh.ca

Marcel Leboeuf
Conseiller district 6
de la Montagne
marcel.leboeuf@villemsh.ca

Rédaction et coordination : Services aux citoyens et communications
information@villemsh.ca / villemsh.ca
© Ville de Mont-Saint-Hilaire / Mars 2023
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ABONNEZ-VOUS À LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

villemontsainthilaire

SUIVI DES GRANDS DOSSIERS

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Au cours de la dernière année, la Ville a entamé un processus de planification stratégique qui sera présenté à l'ensemble de la population au cours des prochaines semaines. Dans le cadre de cette planification, une démarche collaborative avec les citoyennes et les citoyens, les différents partenaires du milieu, les gens d'affaires et le personnel de la Ville nous a permis de cerner les grandes orientations pour le développement de notre ville et de proposer une vision et des objectifs concrets répondant aux besoins de tous les membres de notre communauté.

- 17 consultations auprès
  - d'élu·es
  - d'employé·es
  - d'organismes à but non lucratif
  - d'intervenant·es économiques (commerces, industries, etc.)
  - de citoyen·nes impliqué·es de la communauté hilairemontaise
- Plus de 100 personnes rencontrées
- 1 sondage citoyen déployé sur l'ensemble du territoire

Plus que jamais, nous devons œuvrer ensemble pour l'amélioration du bien commun, de manière responsable afin d'assurer la prospérité économique, sociale et environnementale de notre ville. Ainsi, Mont-Saint-Hilaire sera une ville audacieuse, moderne, collaborative, écologique, innovante et ouverte sur le monde.

Pour en savoir davantage sur l'évolution de ces projets, suivez-nous sur nos diverses plateformes de communication.

information@villemsh.ca | villemsh.ca

villemontsainthilaire

villemontsainthilaire

COMMISSIONS DE TRAVAIL

Pour aller plus en profondeur dans certains dossiers abordant la culture, les finances et la mobilité durable, les membres du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ont choisi de créer trois commissions. Ces rencontres de travail entre élus, élues et personnes représentant l'administration municipale permettront de faire avancer certains dossiers et d'opérationnaliser la planification stratégique. Des moments publics d'échange et de discussion sur ces grands dossiers seront également annoncés. Mettez-les à votre agenda!

MANOIR ROUVILLE-CAMPBELL

La table des sages, créée pour évaluer les diverses possibilités d'occupation du Manoir Rouville-Campbell poursuit ses rencontres. Cette dernière est composée d'experts et de gens d'affaires reconnus de différents milieux dont l'hôtellerie, le tourisme, la gestion immobilière, la protection du patrimoine, la classe politique, etc.

Bien que le projet ne soit pas encore totalement défini, il a été entendu que l'institution retrouvera rapidement une fonction commerciale pour s'assurer que l'impact financier pour les contribuables soit minime. Les scénarios étudiés n'excluent pas des usages à des fins culturelles, touristiques, d'hébergement et autres, mais le scénario d'en faire des bureaux administratifs pour l'hôtel de ville est définitivement exclu. Un moment public où les citoyennes et citoyens pourront échanger et discuter sur ces orientations est prévu le 12 avril prochain. Nous annoncerons la période d'inscription sous peu.

BILAN GAZ À EFFET DE SERRE ET PLAN CLIMAT

La Ville de Mont-Saint-Hilaire présentera bientôt à la population les résultats du bilan des gaz à effet de serre (GES) émis sur son territoire, étude menée au cours des derniers mois de 2022. Grâce aux données récoltées dans ce bilan, la Ville peut maintenant se fixer une cible de réduction des GES et développer un plan d'action à court, moyen et long terme. Dans ce cadre, des rencontres avec la population seront organisées au cours du mois de mai prochain. Plus de détails à ce sujet sont à venir et toute cette démarche devra être terminée pour le 30 juin 2023.

Le plan de réduction des GES de la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'inscrit dans une démarche à plus grande échelle, soit l'élaboration d'un Plan Climat qui orientera les actions de la Ville et engagera toute la communauté. Ce plan comporte trois volets : la décarbonation, l'adaptation et la résilience ainsi que la protection de la biodiversité.

MA VOIX, MON PROJET, MA VILLE

DEVENEZ UN VECTEUR DE CHANGEMENT ET SOUMETTEZ VOS IDÉES DE PROJETS CITOYENS!

Vous souhaitez vous impliquer dans votre communauté et participer à une démarche démocratique, dynamique et concertée? Dans le cadre de cette deuxième édition du budget participatif, la Ville de Mont-Saint-Hilaire vous invite à soumettre vos idées de projets citoyens. Ces projets d'aménagement d'un espace public doivent contribuer à améliorer votre milieu de vie sur une trame inclusive, rassembleuse et écoresponsable.

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Un budget participatif encourage l'engagement citoyen par un processus démocratique au cours duquel la population prend part aux décisions liées à la manière dont sa municipalité dépensera une partie de son budget. Pour la deuxième édition, la Ville de Mont-Saint-Hilaire dispose d'un budget de 200 000 $ pour réaliser des projets citoyens qui auront des retombées positives sur le bien-être de la communauté et contribueront à l'amélioration du milieu de vie.

L'an dernier, dans le cadre de la première édition du budget participatif, les deux projets ayant obtenu le plus de votes de la population et qui seront réalisés cette année sont :

- **Accès à la rivière Richelieu : pour une proximité avec la faune et la flore (réalisation prévue vers la fin de l'été - début de l'automne 2023)**
  Installation d'un quai flottant aux abords de la rivière et plantation de végétaux près de la place du Quai Saint-Henri.
- **Parcours nourricier : un endroit où marcher, cueillir et s'enrichir (réalisation prévue à l'automne 2023)**
  Plantation d'arbres, d'arbustes fruitiers et de plantes vivaces comestibles à travers un parcours aménagé au parc des Maires.

Pour être sélectionné et soumis au vote de la population, le projet doit répondre à un ensemble de critères. Pour tous les détails ou pour soumettre un projet d'ici le **24 mars 2023**, visitez la plateforme Web **budgetparticipatif.villemsh.ca.**

20 février au 24 mars 2023
période de dépôt des projets

6 juin au 25 août 2023
période de vote sur les projets

septembre 2023
dévoilement des projets gagnants

2024
réalisation des projets retenus

PROTECTION DU CHEVALIER CUIVRÉ : UN EFFET DOMIN...EAU

La Ville de Mont-Saint-Hilaire passe à l'action pour aider le chevalier cuivré à améliorer son habitat et rétablir sa population. Ce poisson, qui vit dans la rivière Richelieu, a été la première espèce faunique à obtenir le statut officiel d'espèce menacée au Québec en 1999.

Le chevalier cuivré est considéré comme une « espèce parapluie ». Autrement dit, protéger l'ensemble de son habitat aquatique permet d'obtenir de nombreux gains sur le plan environnemental – des gains pour nous, mais aussi pour plusieurs autres espèces terrestres et aquatiques.

La Ville mise sur trois principales actions d'envergure pour aider, entre autres, à améliorer l'habitat du chevalier cuivré : la mise en conformité des fosses septiques défectueuses selon la réglementation en vigueur; la détection et la correction des raccordements inversés des conduites d'eaux usées et la stabilisation et la végétalisation des bandes riveraines.

Saviez-vous que le chevalier cuivré est le seul poisson qui vit uniquement au Québec?

Son habitat se restreint à un tronçon du fleuve Saint-Laurent et à la section de la rivière Richelieu allant de Sorel à Chambly. Ses deux seuls sites de reproduction connus se trouvent dans la rivière Richelieu.

Crédit : Sophie Poirier, COVABAR
Le chevalier cuivré est un magnifique poisson d'une cinquantaine de centimètres aux écailles brillantes.

Nos actions concrètes pour 2023

- Commencer les démarches pour rendre conformes les fosses septiques défectueuses selon la réglementation en vigueur.
- Commencer les démarches pour détecter et corriger les raccordements inversés des conduites d'eaux usées.
- Raccorder certains réseaux d'égouts et réaliser des travaux de réhabilitation de chemisage d'aqueduc.
- Stabiliser et végétaliser les bandes riveraines au parc Saint-Henri.

Des gains pour la santé de tous

Les initiatives lancées à court terme par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pourront créer une véritable réaction en chaîne positive. En effet, réduire considérablement le nombre de fosses septiques défectueuses (dont les rejets coulent dans la nature) et de conduites d'eau sanitaires raccordées aux conduites pluviales (dont l'eau se dirige directement dans la rivière au lieu d'aller à l'usine d'épuration) contribuera à améliorer la qualité de l'eau de la rivière Richelieu et, de ce fait, l'habitat essentiel du chevalier cuivré.

De plus, si l'eau de la rivière arrive moins contaminée à l'usine de filtration, moins de traitements seront nécessaires pour la rendre potable. Voilà des avantages pour notre santé et celle du chevalier cuivré, mais aussi des économies potentielles sur le plan financier!

Conserver la population des espèces de la famille du chevalier cuivré pourrait aussi nous donner un coup de main dans notre bataille contre la moule zébrée, une espèce exotique envahissante. En plus d'envahir l'habitat de nos moules indigènes (dont le chevalier cuivré se nourrit), les moules zébrées peuvent colmater les tuyaux de la station de pompage d'eau potable et ainsi augmenter leurs coûts d'entretien. Friand d'escargots et de moules indigènes et zébrées, le chevalier cuivré broie toute sa proie – coquille incluse. Il peut ainsi littéralement contribuer à faire disparaître le problème de la moule zébrée, un coup de mâchoire à la fois.

Comme du smog dans l'eau

L'amélioration de la qualité de l'eau passe aussi par la végétalisation des berges pour freiner l'érosion et l'accumulation de sédiments dans la masse d'eau. Cette multitude de particules brouille l'eau, colmate les herbiers aquatiques et diminue la quantité d'oxygène disponible : du véritable smog pour les poissons!

Un projet de stabilisation et de végétalisation des berges est d'ailleurs prévu cette année au parc Saint-Henri. Nos équipes y planteront des arbres et des arbustes adaptés pour aider la terre à mieux tenir en place à la suite des assauts répétés des vagues générées par les bateaux de plaisance.

Au bout du compte, la conservation d'une espèce clé d'un écosystème, c'est-à-dire aider une autre espèce et se protéger soi-même, relève toujours du même combat.

CENTRE AQUATIQUE

Avancement des travaux de réfection du Centre aquatique municipal

Selon l'expertise du Service de l'ingénierie et de la firme mandatée pour ce projet d'envergure, l'hiver marque une période importante dans les travaux intérieurs du Centre aquatique municipal. Au printemps, l'équipe de chantier se concentrera sur la plomberie, la ventilation, la mécanique de procédé et l'électricité.

Revue des travaux effectués cet hiver :

- Travaux de sablage au jet de sable du béton de la piscine et de la pataugeoire;
- Pose de gypse et joints;
- Installation de la céramique des vestiaires et des bassins;
- Installation des plafonds suspendus;
- Installation des cadres de portes;
- Travaux de plomberie, de ventilation et de mécanique de procédé au niveau de la piscine (prévus être terminés à la fin avril);
- Travaux de contrôle, de protection incendie et d'électricité (prévus être terminés à la fin avril);
- Début des travaux de peinture (prévus être terminés en mai).

Travaux prévus pour le printemps :

- Travaux de plomberie, de ventilation et de mécanique de procédé au niveau de la piscine (février à avril);
- Travaux de contrôle, de protection incendie et d'électricité (février à avril).
- Installation de la céramique des plages et des bassins;
- Travaux de mur-rideau;
- Installation des revêtements de plancher;
- Installation des portes et fenêtres et de la quincaillerie;
- Installation du mobilier et des accessoires;
- Travaux de peinture (février à mai).

Sauveteur·euses et moniteur·trices certifié·es recherché·es pour travailler dans les toutes nouvelles installations du Centre aquatique, dont l'ouverture est prévue l'automne prochain! Les personnes intéressées qui n'ont pas leur certification peuvent commencer dès maintenant le processus de formations gratuites en version accélérée!

emploi.villemsh.ca/divisons/emplois-aquatiques

CAMPS DE JOUR

Les inscriptions aux camps de jour auront lieu à compter du **mardi 2 mai 18 h**. La programmation complète sera disponible vers la mi-avril. Surveillez nos communications!

Les inscriptions se dérouleront sur notre plateforme en ligne. Vous pouvez dès maintenant vous créer un compte familial. Pour ce faire, vous devez obtenir votre Carte citoyen en vous présentant au pavillon Jordi-Bonet ou à la Bibliothèque Armand-Cardinal durant les heures d'ouverture. Rendez-vous à la section *Loisirs en ligne et terrains sportifs* dans les *Services en ligne et permis* en page d'accueil du site Internet de la Ville. Pour plus d'information sur la Carte citoyen et la plateforme d'inscription en ligne, contactez le 450 467-2854, poste 2257.

TENNIS

Les terrains de tennis ouvriront après la période de dégel lorsque les préparatifs de préouverture seront complétés. Il est possible de se procurer les abonnements de saison en format individuel, duo ou familial en vous présentant au pavillon Jordi-Bonet à compter du mois d'avril.

TERRAINS SPORTIFS

Dès que les conditions météorologiques seront favorables, les citoyens auront accès aux nombreuses installations sportives situées derrière l'école secondaire Ozias-Leduc au 525, rue Jolliet : volley-ball de plage, baseball, soccer, athlétisme et table de ping-pong extérieure. En plus, de l'équipement prêté gratuitement sera disponible sur place dans la Boîte-O-Sports estivale.

PARCOURS ACTIFS ET CIRCUITS D'ENTRAÎNEMENT

La Ville a aménagé un réseau de six parcours actifs qui donne l'occasion à la population de marcher, de courir ou de faire du vélo, tout en profitant de la nature à quelques pas de la maison.

Plusieurs stations de modules d'entraînement sont également disponibles sur le territoire de la ville afin de permettre à la population de s'entraîner gratuitement en plein air. Sur place, numérisez les codes QR à partir de votre téléphone intelligent pour visualiser les exercices recommandés.

SKATEPARK

Le site de skatepark situé derrière l'hôtel de ville ouvrira dès que les conditions météorologiques seront favorables et que les surfaces seront sèches et sécuritaires.

Une session de 5 cours de skate sera offerte les mercredis soirs de mai par l'équipe de Method Skateboard au coût de 120 $. Inscription dès le 3 avril sur notre plateforme en ligne. Pour plus d'informations relatives à la Carte citoyen et à la plateforme d'inscription en ligne, contactez le 450 467-2854, poste 2257.

NOUVEAU

CONCOURS PHOTO

La Ville de Mont-Saint-Hilaire organise depuis près de 20 ans un concours photographique, en étroite collaboration avec Connexion Nature, la Réserve naturelle Gault de l'Université McGill et Desjardins Caisse de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire. Au fil des années, des milliers de photos ont été soumises au concours, inspirées par les différents thèmes proposés qui mettent en valeur le patrimoine naturel et rural, les paysages, la faune et la flore.

Félicitations aux gagnantes et aux gagnants de l'édition 2022 du concours sous le thème *Lieux fantastiques de la Réserve de Biosphère.*

1er prix

PRISCILLA DUCLOS

2e prix

FRÉDÉRIC DÉNOMMÉE

3e prix

MONICA FIEGER

Prix jeunesse

MAVRYCK BRIDEAU-LEBOEUF

Le maire de Mont-Saint-Hilaire, Marc-André Guertin, vous invite à participer à l'édition 2023, sous la thématique *Une image vaut mille mots* :

> « Avec sa biodiversité unique, la nature hilairemontaise est une source inépuisable de richesse et de beauté, sublimée dans l'œil des photographes de notre région. Le concours photographique de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire donne la chance à ces artistes de partager avec toute la communauté ces paysages fantastiques et l'émerveillement qu'ils ont ressenti au fil de leurs expéditions en plein air. »

Concours *photographique* **2023**

de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire

une image vaut mille mots

connexionnature.org/concours-photos

MOIS DE MAI SANS TONTE : UN PAS DE PLUS VERS LA PROTECTION DE NOS POLLINISATEURS!

Pour une deuxième année consécutive, retardez et diminuez la tonte de votre pelouse afin de poser un geste positif pour les abeilles et les autres pollinisateurs!

Les pollinisateurs jouent un rôle primordial dans la production des légumes et des fruits. Toutefois, au mois de mai, leur nourriture se fait rare! Les petites fleurs jaunes touffues (les pissenlits!) sont les premières sources de pollen et de nectar qui nourrissent abeilles, papillons et autres insectes à la suite d'un hiver difficile. Il est ainsi de notre devoir, comme municipalité et comme citoyens et citoyennes, de prendre part à des initiatives en faveur de ces insectes, comme repousser la tonte de la pelouse au mois de juin.

Ce geste simple et solidaire envers nos pollinisateurs est un pas de plus pour la protection de ces espèces qui travaillent tout l'été à enrichir nos récoltes.

À noter

Dès que les pissenlits deviennent de petites boules blanches, ils peuvent être coupés. Cela signifie que les abeilles ont récolté tout le nectar et le pollen nécessaires au processus de pollinisation. Dès le début du mois de juin, nous encourageons la population hilairemontaise à réduire la tonte de la pelouse : une pratique qui n'est pas seulement bénéfique pour les pollinisateurs, mais aussi pour la santé de la pelouse. Il n'y a rien de mieux que la règle du 3 pouces pour éviter un gazon jaune.

Montrez votre participation à ce défi!

Procurez-vous une affichette « ***Les pollinisateurs en jeu*** » à la réception de l'hôtel de ville et envoyez une photo de celle-ci, fièrement plantée dans votre pelouse, à communications@villemsh.ca ou sur Messenger à la page officielle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

À propos de notre engagement

Depuis le 14 janvier 2022, la Ville de Mont-Saint-Hilaire est officiellement devenue la 59e municipalité canadienne à obtenir la désignation Ville amie des abeilles, une désignation de Bee City Canada. Elle s'engage ainsi à utiliser des plantes bénéfiques pour les pollinisateurs dans ses aménagements paysagers et dans ses parcs, ainsi qu'à réduire la tonte de l'herbe et l'utilisation des pesticides sur son territoire.

LES POTAGERS EN FAÇADE, EMBARQUEZ DANS LE MOUVEMENT!

Vous souhaitez regarder vos semis grandir de votre fenêtre avant? C'est possible à Mont-Saint-Hilaire!

À la suite d'une consultation publique en 2021, la Ville a autorisé officiellement la possibilité d'avoir des potagers en façade par l'article 155.2 du *Règlement numéro 1235 de zonage*. Ce pas supplémentaire vers la production alimentaire locale et le développement durable s'inscrit parfaitement dans les valeurs de Mont-Saint-Hilaire, une ville qui s'est construite autour d'un territoire agricole fertile et prospère.

Quelques lignes de la réglementation :

- Les aires de plantation doivent être situées à une distance de :
  - 0,5 mètre des lignes latérales et arrière de terrain
  - 0,5 mètre de la ligne avant de terrain
- La hauteur maximale des structures servant à délimiter les aires de plantation et à retenir la terre est de 1 mètre par rapport au niveau du sol.
- La culture en bacs surélevés est autorisée à une distance minimale de 2 mètres de la ligne avant de terrain.
- En tout temps, le jardin potager doit demeurer propre, exempt de mauvaises herbes et ne pas être laissé à l'abandon.

Permettre et encourager les citoyennes et citoyens à mettre la main à la pâte et créer leur potager en façade est un accomplissement moderne qui s'inscrit en ligne directe avec les objectifs de la Politique ville nourricière de la municipalité.

Pour obtenir de plus amples informations, consultez la réglementation complète disponible sur villemsh.ca, onglets *Services aux citoyens – Règlements municipaux.*

LES POULES EN MILIEU URBAIN

En août 2020, la Ville a adopté le *Règlement numéro 1296 encadrant la garde de poules* pour les propriétaires désirant se doter de poules pondeuses à Mont-Saint-Hilaire. La réglementation complète est disponible sur **villemsh.ca**, section *Services aux citoyens*, onglet *Règlements municipaux*.

Pour des propriétaires informés et responsables!

L'aménagement de poulaillers en milieu urbain est de plus en plus populaire. Si l'élevage de poules en ville comporte des avantages, mentionnons que cette activité implique des responsabilités quotidiennes, et ce, peu importe la saison. Les propriétaires doivent être bien informés avant d'entreprendre un tel projet.

En effet, les poules sont des animaux fragiles qui pourraient nécessiter des soins spécialisés et parfois coûteux. Les propriétaires de poules se doivent d'être en mesure de leur fournir de la nourriture appropriée, ainsi qu'un abri qui les protège des températures extrêmes que l'on connaît au Québec. Comme vous le feriez pour tout autre animal domestique, vous devez être prêt à donner à votre poule des soins vétérinaires adaptés, comme ceux d'un spécialiste en médecine aviaire. Il faut garder en tête que les poules ne sont pas des machines de production, mais des animaux intelligents et dociles. Les propriétaires doivent prendre le temps de bien s'informer des enjeux qui entourent la garde de poules afin d'éviter les abandons. Nous rappelons que l'élimination de cet animal est une infraction criminelle selon la *Loi modifiant le code criminel* (cruauté envers les animaux) (L.C. 2008, ch. 12, art. 445).

Vous pensez à vous doter de poules urbaines? Informez-vous bien sur les avantages et les enjeux en visitant **quebec.ca**, section *Agriculture, environnement et ressources naturelles*, onglets *Agriculture urbaine – Élevage de poules en ville.*

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTQ)

Saviez-vous que l'entretien de certaines routes (nids-de-poule, ponceaux, ponts, etc.) sur le territoire de la ville relève entièrement de la responsabilité du MTQ? Dans notre municipalité, ces voies du réseau routier supérieur sont :

- le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;
- le chemin Benoît;
- le chemin des Patriotes;
- Grande Allée;
- l'autoroute 20;
- et les bretelles d'accès de chacune de ces voies.

Transports et Mobilité durable Québec

Le Ministère effectue une analyse du réseau routier en continu afin de déterminer les besoins sur les plans de la sécurité et de la fonctionnalité de son réseau. À Mont-Saint-Hilaire, il s'occupe entre autres des travaux de correction et d'asphaltage de ces routes, ainsi que du déneigement (à l'exception du déneigement du chemin des Patriotes, de la limite avec Otterburn Park jusqu'à la bretelle de l'autoroute 20).

Lorsque le Ministère détermine un besoin précis pour une intervention, il consulte les parties prenantes (la Ville, les riverains, la MRC de La Vallée-du-Richelieu, etc.) pour établir la nécessité d'intervention sur le réseau et définir les enjeux de mobilité. C'est donc ce dernier qui autorise les projets sur les infrastructures routières qui relèvent de son ministère et non la Ville. Pour des questions ou commentaires sur des chantiers relevant du Ministère, vous pouvez communiquer avec le MTQ par téléphone, en composant le 5-1-1.

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR)

La MRCVR est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les 13 municipalités de la vallée du Richelieu, dont le mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et le *Code municipal du Québec* (CM). Parmi les mandats qui lui sont conférés, la MRCVR a l'obligation de tenir compte des orientations du gouvernement du Québec et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'élaboration de ses plans et schémas. En vertu d'autres lois, à Mont-Saint-Hilaire, elle gère :

- les cours d'eau;
- la gestion des matières résiduelles (ordures, recyclage, matières organiques et écocentre);
- le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

La MRCVR s'occupe également du développement économique, touristique et social sur notre territoire. Elle est un pôle rassembleur, un lieu d'échanges d'où émergent les occasions de collaboration entre les artistes, les travailleurs culturels et les travailleuses culturelles, les artisans et les artisanes, les auteurs et les autrices et les municipalités pour mettre en valeur notre culture. Par ailleurs elle doit produire et adopter un Plan régional des milieux humides et hydriques à l'échelle de son territoire qui servira d'outil de planification des actions pour conserver ses milieux naturels.

Les collectes des ordures, des matières recyclables, des matières organiques, des sapins, des feuilles et chaumes, ainsi que la gestion de l'Écocentre régional sont sous la compétence de la MRC de La Vallée-du-Richelieu. La Ville conserve la gestion des collectes des branches.

Pour joindre l'info-collectes de la MRC :
450 464-INFO
ou remplir le formulaire en ligne :
mrcvr.ca/services/matieres-residuelles/info-collectes

MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

DÉROGATIONS MINEURES : UN CADRE POUR LES EXCEPTIONS

Saviez-vous que l'aménagement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est régi, entre autres, par une dizaine de règlements d'urbanisme? Ce cadre réglementaire général s'applique et fonctionne dans la grande majorité des cas. Pour la minorité restante, il existe une procédure d'exception elle-même soumise à un règlement : les dérogations mineures. Sur environ 1500 demandes de permis soumises chaque année au Service de l'aménagement et du territoire, plus ou moins 1 % de ces demandes bénéficient d'une dérogation mineure.

Mais attention! La dérogation n'est pas un moyen d'éviter de se conformer à la réglementation ni de la contourner. Il s'agit d'un dernier recours quand toutes les autres options ont été évaluées. De plus, une dérogation peut seulement viser les règlements de zonage (usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions) et de lotissement (normes et conditions à respecter lors du découpage et de la définition des lots), sauf lorsqu'il est question d'usages ou de densité d'occupation du sol.

Les dérogations mineures touchent généralement à des mesures, des distances, des hauteurs, etc. Par contre, impossible de fixer d'avance une marge acceptable de dérogation… car tout est relatif : un élément considéré comme mineur dans une situation peut devenir majeur dans une autre. Pour cette raison, chaque demande est évaluée au cas par cas et des exceptions peuvent s'appliquer.

Chaque mois, le comité consultatif d'urbanisme (CCU), composé d'élus et de citoyens, accompagné de professionnels en urbanisme, analyse les demandes reçues à la lumière des cinq critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (voir encadré). Le CCU émet ensuite des recommandations destinées au conseil municipal. Puis, lors des séances du conseil, les élus et les élues prennent la décision d'accorder ou de refuser les demandes sur la base de ces recommandations. Dans les rares cas où le conseil prendrait une décision contraire aux recommandations, cette décision devra être dûment justifiée.

Une dérogation mineure peut être accordée seulement :

- si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- si elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis.

Bien informer avant de décider

En vertu de la loi, la Ville doit publier un avis public dans le journal ou sur son site Internet pour informer la population sur tous les aspects de chaque demande de dérogation mineure, et ce, 15 jours avant que le conseil municipal ne prenne une décision sur la question. De plus, bien que la loi ne l'oblige pas à le faire, la Ville envoie une lettre à chaque propriétaire des immeubles adjacents pour les informer sur la nature de la demande. Ainsi, si un voisin ou une voisine constate que l'éventuelle dérogation est susceptible de lui porter préjudice, cette personne pourra se présenter au conseil municipal pour faire part de ses préoccupations aux élus et aux élues. Au moment où le point sur la dérogation mineure sera abordé lors de la séance du conseil, le maire invitera les membres de l'audience à poser leurs questions ou formuler leurs commentaires à ce sujet. Les citoyens et les citoyennes bénéficient donc d'une période de questions réservée spécifiquement à la dérogation mineure, en supplément aux deux autres périodes de questions toujours prévues en début et en fin de séance du conseil.

Pour tout savoir sur le règlement de dérogations mineures, consultez le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec : mamh.gouv.qc.ca, onglet *Aménagement du territoire – Guide La prise de décision en urbanisme – Réglementation – Règlement sur les dérogations mineures.*

PISCINES RÉSIDENTIELLES

Ouverture écologique de votre piscine et nouvelle réglementation

Saviez-vous que c'est au Québec que l'on compte le plus grand nombre de piscines par habitant en Amérique du Nord? Selon des données de 2015, il s'agirait d'une piscine par 16 habitants! Cette statistique remonte à loin, si l'on pense au fait que les ventes de piscines ont bondi de plus de 400 % au Québec durant l'année 2021, comparativement à l'année précédente.

À Mont-Saint-Hilaire seulement, on dénombrerait approximativement 1 piscine pour 7 habitants. C'est énorme!

Consommation d'eau, produits chimiques et dépenses énergétiques supplémentaires : les piscines ont un impact environnemental à ne pas négliger. Heureusement, il existe de bonnes pratiques à mettre en place pour profiter pleinement de votre été… et réduire l'empreinte écologique de votre piscine!

Voici quelques gestes à adopter

- Utiliser une toile solaire pour éviter l'évaporation de l'eau et réduire la perte thermique.
- Viser quelques degrés en moins ou, si vous souhaitez chauffer votre piscine, penser à une thermopompe qui est plus efficace que le réchauffeur électrique.
- Programmer votre filtreur pour réduire les dépenses énergétiques.
- Garder 30 % de la totalité du volume d'eau lors de la fermeture de votre piscine et veiller à ne pas jeter le 70 % restant dans les cours d'eau ou le réseau de la Ville. L'eau traitée chimiquement entraîne une forte contamination lorsque rejetée : choisissez plutôt un endroit sur votre terrain, les plantes ou le gazon jouant le rôle de filtre.
- Explorez des systèmes alternatifs plus écologiques : ionisation, ozonation, rayonnement ultra-violet. Les systèmes traditionnels au chlore ou au sel peuvent engendrer de forts impacts sur l'environnement.
- Diminuer l'utilisation de produits et surveiller régulièrement le pH de l'eau. Une analyse de l'eau par un professionnel permet de ne pas saturer la piscine en produits.

JE SÉCURISE MA PISCINE, C'EST MA RESPONSABILITÉ!

Le saviez-vous?

Les piscines et les spas constituant un risque important de noyades chez les jeunes enfants, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* a été modifié et est entré en vigueur le 1er juillet dernier. Cette nouvelle réglementation marque, entre autres, la fin des droits acquis pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur de ce règlement en 2010.

Les propriétaires ont ainsi jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer aux nouvelles règles relativement aux échelles, aux plongeoirs, au contrôle de l'accès à la piscine ainsi qu'aux aménagements aux abords de la piscine. Des inspections ont d'ailleurs eu lieu à l'été 2022 sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire afin de vérifier les installations résidentielles. Celles-ci suivront leur cours cet été.

Il est important de prévoir ces modifications puisque toute vérification de conformité ou demande de permis comprend un délai de traitement.

Pour tous les détails, rendez-vous sur **villemsh.ca**, section *Services aux citoyens*, onglets *Aménagement du territoire – Piscines résidentielles.*

Plus de conseils sur **ecohabitation.com**, section *Piscines et bassins naturels*. Vous souhaitez calculer la consommation de votre piscine?

Rendez-vous sur **hydroquebec.com**, section *Consommation liée à une piscine.*

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

L'eau potable, une ressource essentielle dont l'usage doit être modéré!

Depuis 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation déploie sa campagne *Mon Empreinte bleue* afin de sensibiliser la population québécoise sur l'importance d'adopter des gestes qui favorisent l'économie de l'eau potable.

Malgré cela, selon un rapport de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, la consommation de l'eau potable a augmenté à Mont-Saint-Hilaire. De plus, selon les statistiques, la population hilairemontaise consomme plus d'eau par habitant pendant la période estivale que les huit autres municipalités desservies par la RIEVR.

Comme « été » rime souvent avec « grande consommation d'eau », parfois jusqu'à 40 % plus que d'habitude, nous invitons la population à prendre un temps d'arrêt avant d'ouvrir le robinet. **Mon gazon a-t-il besoin d'eau à ce point? Ma piscine est-elle si assoiffée? Est-ce que ça peut attendre à demain?** Consommons de façon responsable individuellement et collectivement.

Pour nous rappeler que cette ressource n'est pas inépuisable, à Mont-Saint-Hilaire, son utilisation est encadrée par le *Règlement numéro 1216 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur*. Pour consulter la réglementation, rendez-vous sur **villemsh.ca**, section *Services aux citoyens*, onglet *Règlements municipaux*.

Horaire d'arrosage et d'utilisation de l'eau

Avant d'arroser votre pelouse, de remplir votre piscine ou de programmer votre arrosage automatique ou amovible, vérifiez d'abord l'horaire en vigueur sur **villemsh.ca**, section *Services aux citoyens*, onglets *Environnement – Eau potable*.

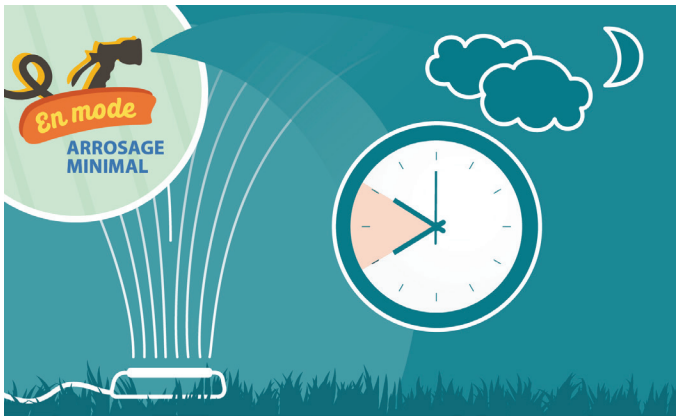

Permis d'arrosage

L'arrosage d'un nouvel aménagement paysager doit faire l'objet d'une demande de permis. Valide pour 15 jours et disponible au coût de 32 $, ce permis est requis pour arroser de façon automatique hors des périodes autorisées.

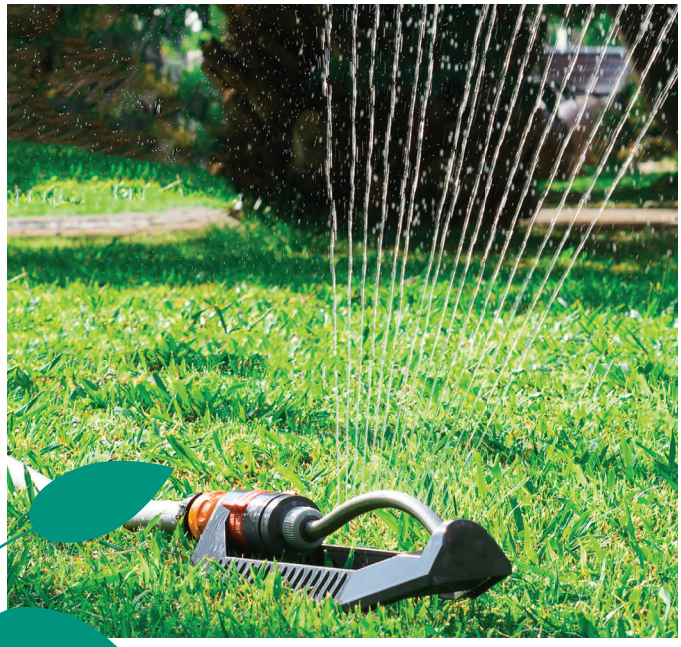

À L'AGENDA

1er au 30 avril
Mois TOUGO « tout pour se donner un go santé »

7, 9 et 10 avril
Les bureaux, le pavillon Jordi-Bonet et la Bibliothèque Armand-Cardinal seront fermés à l'occasion du congé de Pâques.

14 avril
Deuxième versement des taxes municipales : privilégiez le paiement en ligne.

15 avril
Date limite pour retirer les abris d'automobile temporaires.

1er au 31 mai
Mois du vélo

22 mai
Les bureaux, le pavillon Jordi-Bonet et la Bibliothèque Armand-Cardinal seront fermés à l'occasion du congé de la Journée nationale des patriotes.

3 juin
Fête des voisins

13 juin
Troisième versement des taxes municipales : privilégiez le paiement en ligne.

Honorer le passé, le présent et l'avenir
...vivre une bonne vie

Mino Bimaadiziwin

jusqu'au 30 avril

Biomes

Lorraine Dagenais
Patricia Gauvin
Gianni Giuliano
Marie-Claude Lemire
Catherine Magnan
Sebastian Mügge
Boris Pintado
Michel T. Desroches
Costin Tuta

jusqu'au 23 avril

Biennale du dessin

La Maison autochtone

maisonautochtone.com

EXPOSITION À VENIR

Ahsu-takusseu – La traversée **– Michel Depatie**
Du 3 mai au 4 juin

Le Salon Riopelle **– Salle permanente**

ACTIVITÉS

Les Matinées de Pishu, le carcajou joueur de tours
1er avril, 6 mai, 3 juin, 1 juillet à 10 h 30

Les Contes de saisons autour du feu
1er avril, 6 mai, 3 juin, 1 juillet à 14 h

Chasse aux cocos plumés
7 et 8 avril de 10 h à 16 h

Festin de crabes Wolastoqiyik Wahsipekuk 22 avril à 18 h
Activité de levée de fonds

Journée pédagogique – *Les Aborigènes et les Maoris*
9 juin de 9 h à 16 h

Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire

mbamsh.com

EXPOSITIONS À VENIR

Univers chiffonnés **– Trio d'artistes**
Du 29 avril au 11 juin

Collection Jean-Paul Riopelle **– Salle permanente**

ACTIVITÉS

Les péripéties printanières du lapin
7 et 8 avril de 13 h à 14 h 30

Journée pédagogique – *Les chiffonneurs de rêves*
9 juin de 9 h à 16 h

Atelier créatif ado – *Sketchs et chiffons*
9 juin de 13 h à 15 h

Récital de Jofroi – artiste pour la paix
11 juin à 15 h 30
Spectacle

Vivre la culture, au cœur de ma communauté!

Devenez membre des Muséales de Mont-Saint-Hilaire avant le 31 mars 2023 et courrez la chance de gagner une carte-cadeau de 100 $ à La Piazzetta de Mont-Saint-Hilaire